

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/006

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME VANINA LE BOMIN AU NOM DU GROUPE
AVANZEMU**

OBJET : Développement agricole de la corse

Madame la Conseillère territoriale,

Je partage votre soutien affiché aux agriculteurs corses. Mais, permettez-moi d'être clair d'emblée : le temps des constats partagés et des incantations est terminé. La situation que traverse l'agriculture corse n'est pas le fruit du hasard ; elle est la conséquence directe de choix politiques répétés – européens et français – qui ont durablement marginalisé ce secteur stratégique. Je parle ici en responsabilité, et aussi en tant qu'éleveur ovin, donc sans posture ni naïveté.

Je me félicite en premier lieu que vous ayez rappelé des éléments chiffrés que nous avons nous-mêmes mis en avant pour justifier la singularité de la Corse : son niveau d'autonomie alimentaire, la part des surfaces consacrées à l'agriculture, et même son relief moyen de 565m. Mais ces chiffres ne servent à rien s'ils ne débouchent pas sur des décisions.

Vous appelez à une « planification du développement agricole ». Soyons sérieux : la Corse n'a pas besoin d'un plan de plus. Le développement agricole ne se décrète pas comme on programme la construction d'un ouvrage hydraulique ou d'une infrastructure. Il repose sur une approche multifactorielle, transversale, qui dépasse largement le seul champ agricole.

Ce n'est donc pas la méthode choisie par l'Exécutif car le problème n'est pas méthodologique. Il est politique et institutionnel.

L'enjeu n'est donc pas de produire un « plan » supplémentaire, mais bien de faire sauter des verrous politiques anciens pour mettre enfin en cohérence les moyens d'action avec les objectifs affichés.

L'expérience est d'ailleurs éclairante. Les Orientations Stratégiques Agriculture, Forêt et Développement Rural votées en 2013 à la quasi-unanimité de cette Assemblée reposaient sur un diagnostic juste et une ambition forte. Pourtant, faute de leviers réels, elles n'ont jamais pu être pleinement mises en œuvre. Parce que sans leviers politiques, un plan n'est qu'un document !

Ces verrous politiques, que je mentionnais, nous les connaissons tous :

- l'absence de moyens d'action sur le foncier pour valoriser les potentialités productives de nos territoires, même si la révision du PADDUC peut nous offrir l'opportunité de transformer les ESA en espaces de production vivants, dépassant ainsi le stade de la simple sanctuarisation ;
- des compétences clés qui échappent encore à la Collectivité, notamment en matière sanitaire ou éducative ;
- une PAC inadaptée qui n'encourage pas le couplage des aides à la production ;
- des moyens financiers mal calibrés ou qui manquent de cohérence ;
- une gouvernance qui reste à améliorer.

Aussi, nous avons tiré profit de l'expérience de ces plans stratégiques et fait le choix de concentrer notre action sur la levée concrète de ces blocages au développement de l'agriculture corse, parfois anciens de plusieurs décennies.

Dans ce cadre, un certain nombre d'initiatives ont été prises :

D'abord, s'agissant de l'autonomie de la Corse, qui constitue un levier essentiel pour agir réglementairement sur la reconquête des terres agricoles. J'en citerai un exemple emblématique : la réforme du régime des autorisations de défrichement, dont seuls sont exonérés aujourd'hui, les terrains mis en valeur depuis moins de trente ans. J'y ajoute la volonté de mettre en place une véritable politique de rénovation agraire, intégrant fiscalité, tenure foncière et mise en valeur, rendue possible par l'élargissement des compétences de la Collectivité.

Ensuite, sur le sanitaire. Là encore, tant que la Corse restera un simple territoire d'application, elle subira. Faire de la Corse un territoire sentinelle n'est pas un slogan : c'est une nécessité stratégique face aux risques sanitaires qui menacent nos cheptels et nos cultures.

Sur le volet recherche également, avec la mise en place d'un partenariat inédit et appelé de ses vœux depuis de nombreuses années entre l'ODARC, l'INRAE, l'Université de Corse et les professionnels agricoles au travers d'un projet FEDER sur la problématique du changement climatique et de l'autonomie alimentaire.

Enfin, sur la préparation de la PAC 2028-2034. Les textes sont sur la table depuis l'été 2025. Et soyons lucides : si la Corse ne s'impose pas politiquement maintenant, elle sera, une fois de plus, la grande oubliée.

C'est pourquoi nous intervenons à trois niveaux :

- Au niveau européen, en défendant sans relâche l'application de l'article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment au sein du Comité des régions, sous l'impulsion de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, avec des rencontres

directes avec le Commissaire européen et les services de la DG Agri, et par le dépôt d'amendements aux textes.

- Au niveau français, en sollicitant auprès du ministère de l'Agriculture un chapitre spécifique et un système d'aides dédié à la Corse, intégrant les deux piliers de la PAC désormais fondus dans un fonds unique avec la politique de cohésion et la pêche. Un courrier cosigné par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, M. le Président du Conseil exécutif et moi-même a été adressé au Premier ministre dans le cadre de l'arbitrage qui doit être rendu très rapidement sur l'architecture de la future PAC.
- Enfin, au niveau territorial, au travers d'un cycle de rencontres réunissant les représentants élus et les syndicats du Conseil d'Administration de l'ODARC, afin de dimensionner le projet agricole de la prochaine programmation. Cinq réunions thématiques se sont d'ores et déjà tenues d'octobre à janvier concernant l'historique des plans et le cadre réglementaire de la future PAC, le foncier, la formation et l'installation, les financements et l'accès aux marchés.

Je me permets d'ailleurs de relever qu'aucun élu du groupe Avanzemu n'y a participé, pas plus que votre groupe ne siège habituellement au Conseil d'Administration de l'ODARC, pourtant lieu central d'échanges et de co-construction.

Madame la Conseillère, ces éléments conditionnent à n'en pas douter l'avenir de l'agriculture corse qui ne se jouera ni dans des plans sans leviers, ni dans des postures démagogiques et politiciennes.

Il se jouera dans notre capacité à assumer une rupture avec le droit commun, à obtenir un statut dérogatoire et à faire de la souveraineté alimentaire un pilier concret de l'autonomie corse.

A ringraziavvi !